

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 19/07/2022

certifié exact,

***Séance du mardi 12 juillet
2022
Qe-2022/5***

Aujourd'hui 12 juillet 2022, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h10 à 17h21

Etaient Présents :

Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h45

Excusés :

Question écrite proposée par Madame Myriam ECKERT à propos de l'accueil des M.N.A

Madame Myriam ECKERT, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 25 février 2021, une motion, portée par le collectif Bordeaux En Luttés, a été votée ici en conseil municipal, à la quasi- unanimité, pour la mise à l'abri et le suivi des jeunes Mineur.es Non Accompagnée.es (MNA) en recours de minorité auprès de la Juge des Enfants :

« La Ville de Bordeaux souhaite collaborer à un accueil digne pour ces jeunes. Pour ce faire, elle agira d'une part auprès de sa représentation nationale, pour demander la définition d'un statut et d'une clarification de la prise en charge de ces jeunes. D'autre part, elle poursuivra ses échanges avec le Département de la Gironde, les autres collectivités locales concernées, les représentants locaux de l'Etat, les associations et collectifs, pour engager une réflexion commune sur leur mise à l'abri et leur accompagnement.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Bordeaux réuni le mardi 23 février affirme sa volonté de renforcer ce travail collaboratif ayant pour but de proposer un lieu d'accueil permettant la mise à l'abri et l'accompagnement des jeunes en recours. Une présentation de l'ensemble des actions conduites en ce sens sera faite au conseil municipal dans les 6 mois après l'adoption de cette motion. »

Harmonie Lecerf, adjointe au maire en charge de l'accès aux droits et des solidarités, s'est exprimée à la suite dans la presse : *« La Ville de Bordeaux est prête à participer, avec le Département et l'Etat, à une réflexion sur la mise en œuvre d'un projet de prise en charge. Il y a une zone grise qui résulte d'un vide juridique. Entre l'évaluation et le recours, le jeune n'est pas mineur pour le Département, et pas tout à fait majeur pour bénéficier des centres d'hébergement d'urgence. »*

Le 4 mai 2021, notre collectif avait tenté d'obtenir des informations sur les démarches entreprises par le biais d'une question écrite que M. Hurmic avait refusé d'inscrire à l'ordre du jour.

Aujourd'hui 12 juillet 2022, plus d'un an plus tard, toujours aucune nouvelle ni en conseil municipal ni dans la presse.

A contrario, notre collectif ne cesse de diffuser, semaine après semaine, les appels de détresse du collectif Solidaire MNA 33.

Celui-ci cherche en permanence des hébergeurs pour des adolescents livrés à eux-mêmes et que l'expulsion brutale du Kabako a laissés sans refuge.

Aujourd'hui, nous réitérons notre demande d'information quant à l'avancée des mesures prises pour engager une réflexion commune sur la mise à l'abri et l'accompagnement des MNA en recours :

- auprès de la représentation nationale pour demander la définition d'un statut et d'une clarification de la prise en charge de ces jeunes ;
- auprès du Département de la Gironde ;
- auprès des autres collectivités locales concernées ;
- auprès des représentants et représentantes locales de l'Etat ;
- auprès des associations et collectifs ;
- auprès des élu.es de conseil qui souhaitent être associés à cette réflexion.

Nous vous demandons également de nous tenir informé.es des actions menées et de l'avancée concrète des travaux entrepris dans le cadre du projet de création d'un lieu d'accueil permettant la mise à l'abri et l'accompagnement des jeunes MNA en recours.

Les MNA en recours n'ont pas disparu, ils et elles errent toujours dans la ville de Bordeaux

pendant des mois, à la recherche d'un abri, de nourriture, de scolarisation.

Qu'avez-vous fait de tout ce temps ? Saurez-vous tenir votre promesse ?

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 juillet 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Myriam ECKERT